

Initiatives ministérielles

leur propre référendum». «Faisons confiance aux Québécois», disait-il encore dans ce texte. Voilà la vérité. C'est la première interrogation que je vous adresse et je vous demanderais de commenter là-dessus.

Ma deuxième porte sur le fait que vous avez dit qu'il valait mieux avoir une loi indigne que pas de loi du tout. Ça, c'est terrible! Cette loi indigne, immorale, sans limite de dépenses est inacceptable dans un monde démocratique occidental. Jamais, cela ne s'est vu! On ne veut pas faire un référendum, on veut acheter la conscience des citoyens et des citoyennes et on veut contrecarrer la volonté du Québec.

C'est pour cela que votre devoir comme député, et je vous le demande à vous et à tous les députés conservateurs du Québec, au nom de nos enfants qui grandissent, au nom des personnes âgées qui se sont battues pendant des années pour obtenir ce qu'on a au Québec, au nom des travailleurs en chômage actuellement qui rêvent d'avoir les pleins pouvoirs pour enfin se trouver un emploi, au nom de tous ceux qui ont envie de diriger ce Québec auquel on aspire depuis des générations, je vous implore, les députés conservateurs du Québec, de faire un acte de courage au lieu d'un acte de lâcheté et de voter contre ce projet de loi!

M. le Président: L'honorable député de Jonquière.

M. Blackburn (Jonquière): Je n'ai pas parlé de loi indigne, mais bien d'une loi imparfaite, ce qui est tout à fait différent.

Deuxièmement, encore une fois, je vais montrer à mon honorable collègue que lorsqu'on travaille, qu'on s'exprime et qu'on veut faire avancer les choses, parfois, il y a des changements qui s'opèrent.

Le projet de loi, au début, n'avait aucun plafond, aucun. Par nos interventions, ils en ont fixé un de 56,4c. C'est déjà un pas. J'aurais voulu que ça aille plus loin, j'aurais voulu un seul comité-parapluie du oui et un seul comité du non, et ce, parce que deux thèses s'opposent, monsieur le Président. Mais en vertu de l'article 1 de la Constitution: «La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés; ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.»

C'est à partir de cet article de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Constitution de 1982 que j'argumentais pour dire qu'on pouvait avoir un comité du oui et

qu'on pouvait avoir un comité du non et plafonner les dépenses. Mais d'autres personnes nous disent qu'en vertu de l'article 2, la Cour suprême pourrait dire que c'est irrecevable et que ça ne répond pas aux règles constitutionnelles. Ce sera le futur qui décidera.

Mais je le répète, j'ai fait ce que j'avais à faire, j'ai déposé des amendements pour qu'on ait un bon projet de loi, mes collègues ont voté, c'est cela la démocratie. Je ne boudrai pas parce que ce que je veux exactement n'est pas là. Il nous faut un projet de loi référendaire, parce que s'il y avait impasse et qu'on n'en avait pas, ce serait sérieux comme conséquence. C'est donc à nous d'assumer nos responsabilités.

Le président suppléant (M. De Blois): Reprise du débat. L'honorable député de Chambly.

[Traduction]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Dans le peu de temps qu'il me reste, je voudrais simplement mentionner une donnée, et j'espère que les gens nous écoutent d'un océan à l'autre, de l'ouest à l'est, et du sud au nord. Le chiffre en question est 37c., soit moins de 50c. Ce chiffre de 37c., c'est l'augmentation du coût de la vie à laquelle ont droit cette année les pensionnés du Régime de pensions du Canada, 37c. On n'achète pas grand-chose chez MacDonald avec 37c. C'est ce que disent des gens à la tribune. Je connais bien peu de choses qui se vendent pour 37c.

M. Belsher: C'est pour un trimestre.

M. Edmonston: C'est exact. Le ministériel dit que le chiffre est exact, mais que ce n'est que pour un trimestre. Cela signifie peut-être que, si les retraités de notre pays, qui parlent français, anglais et d'autres langues, ont de la chance, ils toucheront plus de 37c. les autres trimestres de cette année. C'est très bien; c'est peut-être la façon dont le gouvernement raisonne.

Une voix: Quel rapport cela a-t-il avec le référendum?

M. Edmonston: Eh bien, c'est très simple. Les 37c. versés à nos millions de retraités contre les 108 millions de dollars que coûtera un référendum non exécutoire.

Une voix: Sans compter les publicités du gouvernement.

M. Edmonston: C'est un référendum où il n'y a aucune limite de dépense et où nous ignorons quelle sera la question, mais c'est en général un référendum qui n'est rien d'autre qu'une sorte de super-sondage. Voilà.